



## Prolongation de la garantie décennale

Par **LTDE**, le **06/07/2015** à **09:53**

Bonjour,

je suis propriétaire dans une résidence ou il y a eu entre 2005 et 2015 6 alertes gaz qui ont engendrées des travaux suite à des malfaçons. Aujourd'hui le bâtiment n'est plus sous la garantie décennale depuis janvier 2015. La dernière alerte gaz, en mars à nécessité des travaux de réparation à la charge du propriétaire. Ma question est la suivant : au vu des incidents survenue pendant la décennale peut on exiger le payement des travaux de réparation par le constructeur après la décennale. Par quel moyen peut on l'y obliger. Je vous remercie de prêter attention à ma demande.  
Cordialement.